

Date : 18/06/2020

De la part de service communication
04 79 96 87 35 - communication@grandchambery.fr

« Mon commerce responsable » une démarche sanitaire pour rassurer les clients et soutenir les commerçants

Face à la crise sanitaire du covid-19, la Ville de Chambéry a pris des mesures de protection de la population et de soutien aux commerçants. La reprise de l'activité économique exige le respect des normes de protection sanitaire et des gestes barrières sur les lieux de travail et au sein des établissements recevant du public. Afin de rassurer les clients et accompagner les commerces, la Ville de Chambéry a souhaité mettre en place une démarche sanitaire « mon commerce responsable » pour distinguer les commerçants engagés en faveur de la protection de leurs clients et de leurs salariés.

Comment s'engager dans la démarche « mon commerce responsable » ?

Les commerçants qui souhaitent s'engager dans cette démarche sanitaire afin de rassurer leur clientèle sur les dispositions mises en place dans leur commerce pour lutter contre la propagation du Covid-19 devront signer la charte « mon commerce responsable ». Cette charte est disponible sur www.simplifici.chambery.fr (rubrique : je suis un professionnel), elle engage le commerçant à respecter l'ensemble des recommandations et mesures liées à la lutte contre le Covid-19 (mesures d'hygiène, de régulation et de distanciation sociale,...).

Une première commission se déplacera dans les commerces signataires le mardi 23 juin, pour leur remettre le macaron « mon commerce responsable » qu'ils pourront apposer sur leur vitrine. Les macarons seront nominatifs, une preuve supplémentaire de l'engagement du commerçant auprès de sa clientèle.

Les commerces signataires seront référencés sur le site de la ville de Chambéry grâce à une carte permettant de les localiser.

